

DEPARTEMENT DE L'AUBE

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES D'ARCIS
MAILLY RAMERUPT**

5 Rue Aristide Briand
10700 ARCIS-SUR-AUBE

Date de la convocation :
26 mars 2025

Date d'affichage :
26 mars 2025

Nombre de délégués en
exercice : 58

Nombre de délégués qui assistent
à la séance : 38

Ayant pris part à la délibération :
50
(13 pouvoirs)

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'ARCIS MAILLY
RAMERUPT**

Séance du 10 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le dix du mois d'avril à dix-huit heures trente, le conseil communautaire d'Arcis, Mailly, Ramerupt s'est réuni à la salle Danton d'Arcis-sur-Aube, sous la présidence de Madame Solange GAUDY

Présents (38) : GAUDY Solange, HITTLER Charles, STEINMANN Alain, ROBERT Jean-Claude, SOMMESOUS Dominique, MEUNIER Bruno, GUILLEMAILLE Lucie, FOY Damien, JACTAT Jean-Claude, ALBARET Patrick, ALBERT Eric, BONNET Ghislaine, BRANCHE Aurélien (suppléant de FEVRE Jean-Claude), BRODARD Patrick, BROUET Sophie (suppléante de AKKOUCHE Malik-Tahar), BONCORPS Guy, CHAINE Jessica, FILIPPI Daniel, FINCK Patrick, GARCIA Michel, GEORGES Caterina, GUERRE-GENTON Gérard, GUYOT Maud, MASSIN Reynald (suppléant de LAMBERT Jean-Pierre), LAMBLLOT Pascal (suppléant de JACQUES Jean-Paul), LAMPSON Philippe, LEPAGE René, MARIE Franck, MARTIN Maurice, MAUFROY Patrick, MICHONNEAU Philippe, NOBLET Pascal, PETITET Jean-Pierre, BRISBARD Jean-Pierre, PREVOT Céline, POIRSON Didier, SIMPHAL Denis, TURPIN Denis

Excusés ayant donné un pouvoir (13) : LOISEAU Anne (pouvoir à ALBERT Eric), BAILLY-BAZIN Eric (pouvoir à JACTAT Jean-Claude), BERNIER Guy (pouvoir à MAUFROY Patrick), BRACQ Catherine (pouvoir à GUILLEMAILLE Lucie), GUILLEMAILLE Philippe (pouvoir à MICHONNEAU Philippe), HULOT Florence (pouvoir à HITTLER Charles), JACQUIER Jean-Claude (pouvoir à GUYOT Maud), LORNE Alain (pouvoir à FINCK Patrick), MAUCLAIRE Denis (pouvoir à PREVOT Céline), ROBIN Patrick (pouvoir à CHAINE Jessica), SEURAT Dominique (pouvoir à FOY Damien), TARIN Gérald (pouvoir à POIRSON Didier), THOUARD Philippe (pouvoir à MARIE Franck),

Absents (7) : AUZOUX Agnès, COUSIN Camille, DAIRE Karinne, HENRY Dominique, LAGOGUEY Jean-Jacques, LESAGE Cynthia, TEUFEL Karine

Madame PREVOT Céline a été nommée secrétaire de séance.

Délibération n°2025-006 : Approbation du compte financier unique du budget principal pour l'exercice 2024

Sous la présidence de M. Alain STEINMANN, Vice-Président chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Communautaire examine le Compte Financier Unique 2024 du Budget principal.

Les informations budgétaires et comptables soumises au vote sont ainsi rationalisées, modernisées et enrichies grâce au rapprochement au sein d'un unique document de données budgétaires et patrimoniales.

La production entièrement dématérialisée de ce document s'appuie sur un travail collaboratif et concerté de la collectivité et du comptable public, dans un double objectif de simplification des procédures et de fiabilisation de la qualité des comptes.

RESULTAT DE CLOTURE :

Section de fonctionnement : **1 496 542,72 €**

Section d'investissement après prise en compte des restes à réaliser : **72 819,34 €**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Résultat propre à l'exercice 2024	4 671 523,60 €	5 906 272,72 €	1 234 749,12 €
	Résultats antérieurs reportés		261 793,60 €	261 793,60 €
	Résultat à affecter			1 496 542,72

SECTION D'INVESTISSEMENT	Résultat propre à l'exercice 2024	765 443,88 €	1 609 414,16 €	843 970,28 €
	Résultats antérieurs reportés	631 050,94 €		- 631 050,94 €
	Solde global d'exécution			212 919,34 €

Restes à réaliser : Dépenses :	Restes à réaliser : Recettes :
535 920,00 €	395 820,00 €

Le Conseil communautaire,

- Sur le rapport de M. Alain STEINMANN, Vice-Président en charge des finances,

VU :

- le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1612-12 et L.1612-13, relatifs au vote du compte administratif,
- l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019,
- La délibération n°2021-044 du 22 septembre 2022 du Conseil communautaire adoptant le référentiel M57 et portant l'EPCI candidate à l'expérimentation du Compte Financier Unique,

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu de procéder au vote du compte financier unique pour l'exercice 2024 concernant le budget principal.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité des votants :**

- **ADOpte** le compte financier unique 2024 du budget principal.

Fait et délibéré à Arcis-sur-Aube, les jour, mois et an susdits
Le Vice-Président
Alain Steinmann

